

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOÛT 2012
À 20 H 30

Présents :

Mmes : TALOU, GARDEL, MAISON, ALGLAVE.

MM : DUPPI, BRESSON, BIARD, GIPOULOU, MORISSE,

Absents excusés : M. POUZET (Pouvoir donné à M. DUPPI), M. LORBLANCHER (pouvoir donné à M. BRESSON), M. SARTRAND, M. CHEVAL

Secrétaire de séance : M. BRESSON

Lecture du compte rendu du 4 juillet 2012 par Mme MAISON qui a été approuvé par 8 voix pour et 1 abstention.

Délibérations

D01 Retrait de la compétence "réalisation de l'assainissement collectif" au SIVOM

Monsieur le Maire informe son conseil qu'étant donné les observations formulées par les services préfectoraux, suite à la fusion des Communautés de Communes et ses nouveaux statuts, le SIVOM de Monpazier demande de délibérer afin de lui retirer la compétence "réalisation de l'assainissement collectif" et la restituer à la commune de Lolme.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

D02 Retrait de la compétence "Etude faisabilité et validation du projet Grand Site et Station Bastide" au SIVOM.

Monsieur le Maire informe son conseil qu'étant donné les observations formulées par les services préfectoraux suite à la fusion des Communautés de Communes et ses nouveaux statuts, le SIVOM de Monpazier demande de délibérer afin de lui retirer la compétence "Etude faisabilité et validation du projet Grand Site et Station Bastide " et la restituer à la commune de Monpazier.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

D03 SDE 24 étude d'éclairage public du terrain face à l'école.

Monsieur le Maire propose que le SDE 24 effectue une étude d'éclairage public sur le terrain face à l'école en complément au projet d'aménagement avec parking et aire de jeux.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité ; toutefois, celui-ci souhaite qu'une autre étude se fasse pour revoir tout le système d'éclairage public à Monpazier afin de poursuivre ce qui a été fait en matière d'économie d'énergie.

D04 CIAP Choix d'un conseil en multimédia pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe son conseil que dans le cadre du projet CIAP, il est nécessaire de faire appel à un conseil multimédia pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci a pour objectif d'apporter des conseils :

- sur l'équipement multimédia, notamment sur les technologies et le matériel à privilégier,
- sur la rédaction des pièces administratives du marché,
- sur l'analyse des offres qui seront faites dans le cadre du marché public.

Trois bureaux d'étude ont été sollicités, seuls deux ont répondu à l'offre :

- SG Conseil (Soheil Ghodsy) avec un montant de 8050.00€ HT
- Médiapolis (Jean Marie Verdi) avec un montant de 6500.00€ HT

Après analyse des devis, il s'avère que si la prestation de SG conseil est plus chère que celle de

Médiapolis, il semble indispensable de privilégier son devis : sa méthode de travail (rapidité de conseil et de mise au point du marché) semble bien plus adaptée aux contraintes de notre calendrier. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité, de confier la mission à SG Conseil représenté par Soheil Ghodsy, dont le siège est à Méré (78)

D05 CIAP // remboursement frais de déplacement de la Présidente du comité scientifique.

Monsieur le Maire informe son conseil que dans le cadre du projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, la Présidente du Comité Scientifique, Mme Faravel s'est rendue le 23 avril 2012 à Monpazier afin d'apporter son assistance dans la réalisation de ce projet.

Aussi, il convient de proposer le remboursement des frais de déplacement qui s'élèvent à 88.32€ ainsi que d'autres remboursements pour d'éventuelles venues à Monpazier dans le cadre du projet de CIAP.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D06 Logement conventionné : fin des travaux.

Etant donné l'arrêt de travail médical d'un agent municipal qui nécessite plusieurs semaines d'immobilisation, et compte tenu des travaux de peinture qui restent à faire au logement rue de l'Ormeau du Pont et à la masse des autres travaux en cours à exécuter en l'absence précitée, Monsieur le Maire propose plusieurs solutions : faire réaliser les travaux restant à un entrepreneur ou de recruter un employé en contrat CUI-CAE, de 6 mois ou d'1 an ou de recruter un CDD d'un mois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote, avec 8 voix pour dont 2 procurations et 3 voix contre, le recrutement d'un employé en CUI-CAE. Ce contrat d'1 an sera établi en partenariat avec Pôle Emploi, sur la base de 26 heures par semaine, avec un remboursement de salaire de 85% et prendra effet à compter de réception de la convention signée avec l'état.

Cet agent devra avoir des compétences en peinture et en maçonnerie, ce qui permettra de poursuivre notamment la réfection des trottoirs.

D07 DM n° 3 Régularisation créance sur particuliers "Lac de Véronne"

A la demande de Monsieur le percepteur de régulariser par une décision modificative une créance de particuliers de 5 602€ qui ne correspond pas au capital restant dû par la société gérante du "Lac de Véronne" et qui date de 1998, il convient de passer des écritures d'ordre pour régulariser le bilan 2012.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Lettres diverses

- Monsieur le maire informe qu'après avoir déposé un dossier de demande de subventions, le Conseil Général a attribué une aide de 300€ relative aux frais occasionnés pour l'organisation des Marchés aux Truffes de Monpazier.

- La Galerie M demande à exposer une œuvre d'art devant le muret de la place centrale à partir du 24 août 2012.

Aucune demande écrite circonstanciée n'ayant été formulée auprès de la mairie, en conséquence sa demande est irrecevable. (7 voix contre et 4 voix pour)

Des documents devraient être fournis tel que : demande écrite avec attestation d'assurance et condition de mise en place, attestation d'inscription à la Maison des Artistes en qualité de galeriste cotisant au titre des ayants droits. Toutefois cette œuvre pourra être exposée dans le périmètre de droit de place autorisé (70m²)

- Information de l'Agence Culturelle Départementale qui va effectuer un collectage sur l'Occitanie dans le canton de Monpazier. Ainsi, il est demandé de recruter des personnes susceptibles de parler et de raconter des contes ou anecdotes en occitan, pour un tournage qui se

ferait la semaine du 26 novembre 2012 à Monpazier.

- Une rencontre organisé par France Télécom - Orange a eu lieu à la mairie informant les Monpazierois de l'arrivée de la TV d'Orange sur ADSL avec 20méga permettant de capter 150 chaînes TV gratuites, depuis le 1^{er} juillet 2012 sur la commune.

Fin de la séance à 22 heures 50.